

Département des Pyrénées orientales

**COMMUNE DE BOMPAS**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre le dix-neuf décembre

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations sous la présidence de Madame Laurence AUSINA, Maire

**Date de convocation** : 13 Décembre 2024

**Membres en exercice** : 29

**Présents** : Mesdames et Messieurs Laurence AUSINA, Didier MALE, Sylvie TROTIN, Carmen ARANEGA, Marie-Josée VIEGAS, Gilles GUILLAUME, Jean-François FRANCHET, Jérôme CATHALA, Jean Pierre SERRIE, Colette GONZALVEZ, Arnaud TREMOUILLE, Christophe MONELLS, Claude CAMPS, Dominique TEXTORIS, Vanessa ALBERICH, Pierre TILLOIS, Yolande LAFRANCAISE, Bernard MARY, Alain GRIEU, Brigitte LESIEUR,

**Absents excusés** : Mesdames et Messieurs Marine PICORNELL ayant donné procuration à Didier MALÉ, Lucy FERRER ayant donné procuration à Marie DARNER, Carole COLMENERO ayant donné procuration à Carmen ARANEGA, Jérôme RUMEAU ayant donné procuration à Marie-Josée VIEGAS, Caroline LANGLAIS ayant donné procuration à Brigitte LESIEUR, Bernard CONSTANT ayant donné procuration à Alain GRIEU

**Absents** : Mesdames et Messieurs Frédérique CUGULLERE, Michel CUGULLERE

**Secrétaire de séance** : Pierre TILLOIS

**Objet 2024/06/02** : Admissions en non-valeur et provisions pour risques et charges

**Vu** le CGCT ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

**Vu** la délibération 2024-03-07 concernant les admissions en non-valeur de créances pour un montant total de 1 438.50€ réalisées à la demande du comptable public ;

**Considérant** que le comptable public demande à la collectivité de nouvelles admissions en non-valeur de créances, conformément au tableau ci-dessous, n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution :

Exercice	Objet pièce	Montant restant à recouvrer
2021	Droit de place	116,00
	Jardins Familiaux	200,00
	Remboursement mise en fourrière	543,57
	<i>sous total</i>	<b>859,57</b>
2022	Remboursement mise en fourrière	<b>247,84</b>
2023	Remboursement mise en fourrière	<b>518,03</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 625,44</b>

**Considérant** que le comptable public demande également à la collectivité une reprise sur provisions pour dépréciation des actifs circulants (compte 7817) pour un montant de 470€ en cette fin d'année ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- **D'APPROUVER** l'admission en non-valeur de la totalité des créances susvisées, pour un montant total de 1 625.44€, étant précisé que cela ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur s'il s'avérait possible ;
- **D'APPROUVER** la reprise sur provisions pour dépréciation des actifs circulants un montant de 470€ ;
- **D'INSCRIRE** les dépenses au Budget 2024 ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou l'élu délégué à signer tout acte utile en la matière.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Fait à Bompas, le 19 Décembre 2024

20 DEC. 2024  
PUBLIÉ LE.....

Le Maire,  
Laurence AUSINA

